

Caméras thermiques : au delà de 37,5° on ne passe plus

Lisses et Mennecy ont opté pour ces équipements. En cas de température trop élevée, l'accès à certains lieux comme les écoles ou le marché sera interdit. Une mesure qui divise médecins et spécialistes.

ESSONNE

PAR HILARY DAVY

UN RECTANGLE VERT encadre le visage de Thierry Lafon, le maire sortant (DVD) de Lisses, en Essonne. Juste au-dessus, un chiffre s'affiche : 36,4 °C. Soit la température mesurée sur le front de l' élu grâce à une caméra thermique, installée à l'entrée du pôle administratif de la ville et reliée à un écran qui a été accroché juste à côté.

Pas de problème, Thierry Lafon peut pénétrer dans ce bâtiment dans lequel travaillent d'ordinaire une cinquantaine d'agents communaux. « À partir de 37,5 °C, une voix indique température anormale, veuillez vérifier », prévient Dominique Ancher, le directeur technique d'Ibs'it, une société spécialisée dans la vidéoprotection qui vend ces caméras thermiques.

Plusieurs personnes en même temps

Au-delà de ce seuil, les personnes sont invitées à faire demi-tour. « L'idée c'est qu'ils aillent consulter un médecin », complète le maire, qui s'est doté de ce dispositif, il y a un peu plus d'une semaine. Une première dans le département. Une autre caméra fixe de ce type devrait être installée à la maison des seniors de la ville. Dix caméras portatives sont également destinées aux écoles, aux centres aérés et au centre de protection médicale infantile de Lisses. Coût total de ces équipements : environ 29 000 €.

« Je veux apporter tous les moyens nécessaires pour éviter les contaminations », martèle Thierry Lafon, en balayage favorable pour le second tour des élections municipales. Le dispositif ne barrera pour autant pas la



Lisses, jeudi. Thierry Lafon, le maire (DVD) a fait installer une caméra thermique fixe à l'entrée du pôle administratif de la ville pour contrôler la température des agents municipaux qui y travaillent.

route à tous les porteurs du virus asymptomatiques ou à ceux qui n'ont pas encore développé de symptômes. « Mais c'est un geste barrière de plus, argue le maire. Cela permet de rassurer le personnel ».

Une initiative qui a également séduit le maire de Mennecy, une autre commune de l'Essonne. Jean-Philippe Dujoïn-Clément (UDI) vient d'acquiescer trois caméras portatives à 1 500 €, pièce chacune, qui vont être utilisées dès samedi pour filtrer les entrées du marché. « Ceux qui ne voudront pas s'y soumettre ne pourront pas entrer, prévient l' élu. Nous prendrons l'arrêté qu'il faut ». Dans les mois qui viennent, il envisage également d'utiliser ces caméras aux entrées des lieux qui rassemblent du public comme les gymnases ou les salles de spectacle.

« À la différence d'un thermomètre qui on colle sur le front, elles permettent de vérifier la température de plusieurs personnes en même temps, ajoute-t-il. C'est beaucoup plus rapide ». L' élu compte aussi les utiliser pour faire des diagnostics énergé-



En Chine, ils s'en servent aussi pour faire de la reconnaissance faciale.

DOMINIQUE ANCHER, DIRECTEUR TECHNIQUE IBS'IT, SPÉCIALISÉ DANS LA VIDÉOPROTECTION

ques de bâtiments ou pour détecter des présences humaines de nuit « dans un but sécuritaire ».

Une technologie qui pourrait se développer dans les prochains mois. Dominique Ancher a, lui, commandé 200 caméras thermiques de ce type à l'entreprise chinoise Hikvision. « J'en ai posé une au groupement départemental de gendarmerie de Seine-et-Marne, retrace-t-il. Je vais aussi en installer en Euro-et-Luire à la demande du président du département ».

De nouveaux outils que ce professionnel a découverts en octobre dernier, lors de sa dernière visite en Chine. « Li-

bes, ils s'en servent aussi pour faire de la reconnaissance faciale, glisse-t-il. Mais en France, cette fonctionnalité n'est pas activée, c'est interdit ».

Sur ces machines, la température est mesurée avec une marge d'erreur de 0,5 °C, voire de 0,3 °C, pour certains. « Quand on entre dans la pièce, il faut attendre 5 minutes, recommande Laure Michelet, la responsable technique. S'il fait chaud dehors ou qu'on a couru, cela peut fausser le résultat ».

« Un non-sens total ! »

Le seul des 37,5 °C a, quant à lui, été fixé en fonction de notre température frontale. « Elle est inférieure d'environ 0,5 °C à notre température interne, précise Patrick Simant, médecin généraliste à Athis-Mors. Or, on considère qu'on a de la fièvre quand on a plus de 37,8 °C de température interne le matin, au réveil. Ce seuil me semble donc logique ». Et le médecin juge la mesure plutôt convaincante. « 90 % des personnes testées positives au coronavirus présentent de la fièvre. Ça peut donc être une barrière supplémentaire ».

Un avis que Didier Le Vauguier, médecin généraliste à Boussy-Saint-Antoine, est loin de partager. « C'est du non-sens total, souffle-t-il. Il n'y a pas de température normale en médecine. Cela a toujours été un élément indicatif et non décisionnel. C'est un symptôme, pas une maladie ».

Des contrôles qui posent, selon lui, problème à plus d'un titre. « En tant que citoyen, je m'interroge : qu'est-ce qui donne le droit à quelqu'un de prendre ma température et de décider que si j'ai 37,6 °C, je ne peux pas aller sur le marché ? ».



Qu'est-ce qui donne le droit à quelqu'un de prendre ma température et de décider que je ne peux pas aller sur le marché ?

DIIDER LE VAUGUIER, MÉDECIN À BOUSSY-SAINT-ANTOINE

RÉACTIONS

« Une technologie ne peut pas remplacer un docteur »

La température corporelle d'un individu est « une donnée personnelle ? ». Oui, répond sans hésiter Benoit Piedalla, membre de La Quadrature du Net, une association de défense des droits et des libertés dans l'espace numérique. C'est même une donnée particulièrement sensible puisqu'elle est médicale. A ce titre, elle doit être encore plus protégée. « Certaines caméras thermiques peuvent enregistrier les visages colorisés des personnes contrôlées. Tant que ces données ne sont pas conservées, il n'y a pas de problème », juge Benoit Piedalla.

Son association alerte toutefois sur les dangers liés à ces « décisions automatisées ». « On va prendre la décision de faire entrer ou non une personne dans un lieu sur la base d'un algorithme qui peut avoir des défauts. Or, une technologie ne peut pas remplacer un médecin. Il faut que les personnes qui dépassent le seuil aient la possibilité d'en voir un ».

Autre problématique selon lui : les réactions que ces contrôles pourraient engendrer. « Si une personne veut absolument aller faire son marché, et le peut très bien prendre un Doliprane une heure avant, anticipe Benoit Piedalla. Des alternatives doivent être proposées pour éviter ce type de comportements. On pourrait par exemple imaginer un service pour faire le marché à la place de la personne qui a plus de 37,5 °C ou que l'employeur s'engage à maintenir le salaire de celle qui ne peut pas accéder à son lieu de travail ».



Ceux qui ne voudront pas s'y soumettre ne pourront pas entrer au marché.

JEAN-PHILIPPE DUJOÏN-CLÉMENT MAIRE DE MENNECY